

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») régissent la relation commerciale entre BENUTS S.A., dont le siège social est situé Place Alphonse Favresse 39 - 1310 La Hulpe, TVA BE0832.947.314 (« **Notre Société** ») et ses clients (le « **Client** ») (conjointement : les « **Parties** »). Il ne pourra être dérogé aux CGV que moyennant un écrit exprès des Parties. L'application de toute autre disposition, communication ou conditions générales du Client est exclue. Les CGV sont mises à disposition sur le site internet de Notre Société. Le Client est donc censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses. Elles ne peuvent être contestées en cas de relations commerciales suivies.

2. DEVIS, BON DE COMMANDE ET PRIX

Les devis et bons de commande récapitulant la commande (la « **Commande** ») sont réputés acceptés en cas de (i.) confirmation (écrite ou orale) du Client, (ii.) exécution non contestée de la commande par Notre Société ou (iii.) règlement, même partiel, d'une facture afférente à la Commande. Les devis et bons de commande sont communiqués à titre indicatif, sans engagement et sont toujours révocables aussi longtemps qu'ils n'ont pas été acceptés par le Client. Leur durée de validité est de 30 jours maximum. Les prix s'entendent des prix en vigueur au jour de l'offre. Ils sont mentionnés en euros HTVA. Sans préjudice de l'article 4 et 6, les prix sont sujets à révision notamment en cas de modification des instructions du Client et/ou conformément à l'article 16.

3. DELAIS DE LIVRAISON

Sauf stipulation contraire dans le bon de commande, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif de sorte qu'un retard dans la livraison de la Commande du Client ne peut en aucun cas donner lieu à son annulation ni au paiement d'une indemnité de quelque nature que ce soit. Les délais sont prolongés en cas de retard du Client notamment dans la communication à Notre Société d'éléments nécessaires à l'accomplissement de la Commande (bandes magnétiques, documents, supports, instructions etc.) ou dans le paiement du prix convenu à Notre Société.

4. ANNULATION ET MODIFICATION DE LA COMMANDE

L'annulation ou la modification, totale ou partielle, par le Client de sa Commande après l'acceptation du devis et/ou bon de commande conformément à l'article 2 n'est possible qu'avec l'autorisation écrite de Notre Société. La modification demandée et accordée par Notre Société peut entraîner une révision du prix convenu. En cas d'annulation de la Commande par le Client, une indemnité sera due à Notre Société, de plein droit et sans mise en demeure préalable. Le montant de l'indemnité due en cas d'annulation par le Client dépend de la date à laquelle celle-ci intervient par rapport à la date de début du planning d'exécution (le « **Planning** »). Ainsi, en cas d'annulation (i) plus d'un mois avant la date de début du Planning, une indemnité équivalente à 15 % du montant total de la Commande sera facturée ; (ii) moins d'un mois avant la date de début du Planning, l'indemnité sera portée à 25 % ; (iii) moins d'une semaine avant la date de début du Planning, l'indemnité sera portée à 50 % ; (iv) après la date de début du Planning, une indemnité de 50 % s'appliquera sur la partie de la Commande restant à exécuter.

5. PAIEMENT

Les factures sont payables selon l'échéancier indiqué dans nos devis et/bon de commande. En cas de retard ou d'interruption de la Commande imputable au Client, l'échéancier de facturation restera inchangé, même si l'avancement de la Commande est suspendu ou retardé. En revanche, si le retard est imputable à Notre Société, l'échéancier de facturation sera automatiquement ajusté en fonction du décalage constaté. En cas de défaut de paiement à la date prévue, En cas de défaut de paiement à l'échéance, et sans qu'une mise en demeure ne soit requise, Notre Société pourra : (i.) Suspendre ses prestations, sans que cela ne puisse être considéré comme une faute ou justifier une résiliation à ses torts et sans renoncer à demander réparation pour les frais qui ne pourraient être évités ainsi que le personnel qui ne pourrait être réaffecté; (ii.) Conserver les biens, marchandises ou travaux en cours à titre de garantie; (iii.) Empêcher toute utilisation de la Commande par le Client tant que le paiement n'est pas intégralement effectué ; (iv.) Réclamer des intérêts de retard, calculés conformément à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 15 % du montant de la facture, avec un minimum de 250 € par facture.

6. EXECUTION DE LA COMMANDE

Notre Société se réserve le droit de recourir pour tout ou partie de la Commande à un sous-traitant. Dans ce cas, les CGV restent d'application. Le Client s'engage à remettre à Notre Société des copies de ses films, bandes magnétiques, données informatiques, documents ou tout autre support et à conserver les originaux en sa possession. En cas de remise exceptionnelle d'un original, Notre Société décline toute responsabilité quant aux résultats ou conséquences de toute intervention, manipulation ou traitement. Par ailleurs, Notre Société ne saurait être tenue responsable de l'état ou de la qualité des supports précités après réalisation des opérations techniques, quelle que soit la nature de celles-ci. Le Client est tenu de vérifier la longueur et la qualité des supports fournis à Notre Société, notamment les scans de pellicules, avant leur remise. Si, en cours de production, Notre Société constate que les supports sont de qualité insuffisante et que cela engendre un surcroît de travail ou un retard, les coûts supplémentaires en résultant seront facturés au Client. La Commande est soumise à validation à chaque étape de son avancement. Toute validation d'étape par le Client est considérée comme définitive. En conséquence, toute demande de modification après validation d'une phase pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. À l'issue de la production, une séance de visionnage est organisée en présence du Client afin de recueillir ses remarques. Notre Société procédera aux ajustements nécessaires. Toutefois, toute demande de modification impliquant la création de nouveaux éléments ou effets non prévus dans la Commande et nécessitant plus de deux heures de travail technique donnera lieu à un devis et à une facturation supplémentaire. Le produit fini livré au Client n'inclut pas les fichiers sources, qui restent la propriété exclusive de Notre Société et ne seront pas remis au Client. Dans le cas exceptionnel où le fichier source serait mis à disposition du Client ou d'un tiers, le client s'engage – pour lui-même et pour le tiers concerné – à (i.) restituer ledit fichier au terme de son utilisation, (ii.) ne réaliser aucune copie (ou à détruire toute copie rendue temporairement nécessaire) (iii.) et à ne pas divulguer ni transférer ce fichier source à un tiers, sauf autorisation écrite préalable de Notre Société. Le Client autorise Notre Société à utiliser la Commande à des fins promotionnelles (sur son site web, sur des salons, à titre de démonstration etc.).

7. TRANSFERT DES RISQUES ET FRAIS

Dès l'acceptation de la Commande conformément à l'article 2, les risques sont à charge du Client. La livraison de la Commande se fait aux risques du Client, même lorsque le transport s'effectue par les soins de Notre Société. Les films, bandes magnétiques et tous autres documents ou matériaux appartenant au Client et laissés en possession de Notre Société par le Client le sont aux risques du Client qui dégage expressément Notre Société de toute responsabilité, notamment en cas de détérioration, vol ou perte, totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit.

8. RECLAMATION

Pour être valable, toute réclamation doit être faite par courrier recommandé ou par mail avec accusé de réception dans les 5 jours calendrier qui suivent la livraison de la Commande. Si le Client néglige de prendre livraison, le délai commence à courir à la date d'envoi de la facture. L'absence de toute contestation suivant les règles précitées entraîne de plein droit pour le Client l'acceptation inconditionnelle et sans réserve de la Commande et sa facture. En tout état de cause, l'utilisation (partielle ou non) de la Commande entraîne de plein droit l'acceptation de la totalité et exclut toute réclamation ultérieure de quelque nature que ce soit. Le défaut d'une partie de la Commande ne donne pas droit au Client de refuser la totalité de la Commande. Les réclamations ne suspendent pas les obligations de paiement du Client vis-à-vis du reste de la Commande ou d'autres commandes.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf stipulation écrite contraire et moyennant paiement intégral de la totalité des factures relatives à la Commande, Notre Société cède au Client les droits de propriété intellectuelle qu'elle détiendrait sur la Commande (les « **Créations** »).

10. PROPRIETE MATERIELLE

Le transfert de la propriété matérielle sur la Commande n'a lieu qu'après le de la totalité des factures relatives à la Commande, y compris les frais et intérêts éventuels. Le Client reste propriétaire des matériaux qu'il confie à Notre Société dans le cadre de la Commande ; tout comme Notre Société reste propriétaire du matériel, des méthodes, techniques, procédés, fichier source et outils de production, des logiciels ou autres applications ou encore des bases de données et du know how qui auront servi à l'exécution de la Commande. Le Client s'engage à ne pas les utiliser, les reproduire, ni les divulguer à des tiers. Les projets et les Créations proposés au Client et non acceptés par ce dernier sont strictement confidentiels et restent la propriété de Notre Société.

11. DONNEES PERSONNELLES

Si des données personnelles venaient à être échangées dans le cadre des relations commerciales, les Parties s'engagent à respecter toutes les lois applicables relatives à la protection des données personnelles en ce compris le Règlement (UE) 2016/679 et la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

12. CONFIDENTIALITE

Toutes les informations transférées ou échangées entre les Parties dans le cadre de la Commande demeurent strictement confidentielles, hormis les informations publiques ou les informations qui sont normalement accessibles au public.

13. GARANTIES

Le Client garantit être le seul titulaire de tout contenu ou matériel qu'il fournit à Notre Société dans le cadre de la Commande et que ce contenu n'enfreint pas les droits intellectuels, le droit à l'image ou tout autre droit de tiers. Le Client garantit Notre Société contre toutes réclamations de tiers à cet égard.

14. RESPONSABILITE

La responsabilité de Notre Société relative à tout dommage découlant de la Commande est expressément exclue sauf disposition légale impérative contraire.

15. ASSURANCES

Les Parties garantissent avoir souscrit les polices d'assurances nécessaires à la couverture de leur responsabilité respective.

16. CHANGEMENT DE CIRCONSTANCES

Dans le cas où l'exécution de la Commande devient sensiblement plus difficile ou plus lourde pour Notre Société en raison d'un changement imprévisible au moment de la conclusion de la Commande, non-imputable à Notre Société, le Client est tenu, conformément à l'article 5:74 du Code civil, de renégocier de bonne foi les conditions (notamment financières) en vue de leur adaptation, dans un délai raisonnable après que Notre Société ait invoqué cette disposition. Notre Société peut notamment demander une révision annuelle de ses tarifs dans un des cas suivants (i.) Indexation des salaires supérieure à 2%, (ii.) Augmentation des coûts énergétiques et/ou des matières premières supérieure à 2%, (iii.) Augmentation des impôts locaux et/ou régionaux supérieure à 2%. Le Client est tenu de se conformer de bonne foi à la demande justifiée de Notre Société dans un délai raisonnable et ne peut refuser qu'en cas de raisons fondées. Les nouveaux tarifs prennent effet immédiatement.

17. FORCE MAJEURE

Est considéré comme cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté des Parties qui empêche, réduit ou retarde l'exécution de la Commande ou qui occasionne une aggravation exagérée de l'exécution des obligations de Notre Société. Ces événements exonèrent Notre Société de toute responsabilité et nous offre la possibilité de (i.) réduire nos obligations, (ii.) d'annuler la Commande ou (iii.) d'en suspendre l'exécution sans que Notre Société ne soit tenue à aucun dédommagement. Dans tous les cas, les services déjà prestés dans le cadre de la Commande devront être payés et les acomptes payés ne sont pas remboursés.

18. DISPOSITIONS GENERALES

Au cas où l'une des clauses des CGV serait considérée comme nulle, cette nullité n'affectera pas les autres clauses. Aucune disposition des CGV ne peut être interprétée comme constituant de notre part une renonciation à nous prévaloir d'un droit quelconque ou à exiger des dommages et intérêts.

19. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

Les CGV sont régies par le droit belge. Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend relatif aux présentes CGV. À défaut d'accord, elles conviennent de recourir à une procédure de médiation, avant toute action en justice. En cas d'échec de la médiation, les juridictions francophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seules compétentes.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») régissent la relation commerciale entre BENUTS BRUSSELS S.R.L., dont le siège social est situé Rue Dautzenberg 36/38 - 1050 Bruxelles, TVA BE0633.625.774 (« **Notre Société** ») et ses clients (le « **Client** ») (conjointement : les « **Parties** »). Il ne pourra être dérogé aux CGV que moyennant un écrit exprès des Parties. L'application de toute autre disposition, communication ou conditions générales du Client est exclue. Les CGV sont mises à disposition sur le site internet de Notre Société. Le Client est donc censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses. Elles ne peuvent être contestées en cas de relations commerciales suivies.

2. DEVIS, BON DE COMMANDE ET PRIX

Les devis et bons de commande récapitulant la commande (la « **Commande** ») sont réputés acceptés en cas de (i.) confirmation (écrite ou orale) du Client, (ii.) exécution non contestée de la commande par Notre Société ou (iii.) règlement, même partiel, d'une facture afférente à la Commande. Les devis et bons de commande sont communiqués à titre indicatif, sans engagement et sont toujours révocables aussi longtemps qu'ils n'ont pas été acceptés par le Client. Leur durée de validité est de 30 jours maximum. Les prix s'entendent des prix en vigueur au jour de l'offre. Ils sont mentionnés en euros HTVA. Sans préjudice de l'article 4 et 6, les prix sont sujets à révision notamment en cas de modification des instructions du Client et/ou conformément à l'article 16.

3. DELAIS DE LIVRAISON

Sauf stipulation contraire dans le bon de commande, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif de sorte qu'un retard dans la livraison de la Commande du Client ne peut en aucun cas donner lieu à son annulation ni au paiement d'une indemnité de quelque nature que ce soit. Les délais sont prolongés en cas de retard du Client notamment dans la communication à Notre Société d'éléments nécessaires à l'accomplissement de la Commande (bandes magnétiques, documents, supports, instructions etc.) ou dans le paiement du prix convenu à Notre Société.

4. ANNULATION ET MODIFICATION DE LA COMMANDE

L'annulation ou la modification, totale ou partielle, par le Client de sa Commande après l'acceptation du devis et/ou bon de commande conformément à l'article 2 n'est possible qu'avec l'autorisation écrite de Notre Société. La modification demandée et accordée par Notre Société peut entraîner une révision du prix convenu. En cas d'annulation de la Commande par le Client, une indemnité sera due à Notre Société, de plein droit et sans mise en demeure préalable. Le montant de l'indemnité due en cas d'annulation par le Client dépend de la date à laquelle celle-ci intervient par rapport à la date de début du planning d'exécution (le « **Planning** »). Ainsi, en cas d'annulation (i) plus d'un mois avant la date de début du Planning, une indemnité équivalente à 15 % du montant total de la Commande sera facturée ; (ii) moins d'un mois avant la date de début du Planning, l'indemnité sera portée à 25 % ; (iii) moins d'une semaine avant la date de début du Planning, l'indemnité sera portée à 50 % ; (iv) après la date de début du Planning, une indemnité de 50 % s'appliquera sur la partie de la Commande restant à exécuter.

5. PAIEMENT

Les factures sont payables selon l'échéancier indiqué dans nos devis et/bon de commande. En cas de retard ou d'interruption de la Commande imputable au Client, l'échéancier de facturation restera inchangé, même si l'avancement de la Commande est suspendu ou retardé. En revanche, si le retard est imputable à Notre Société, l'échéancier de facturation sera automatiquement ajusté en fonction du décalage constaté. En cas de défaut de paiement à la date prévue, En cas de défaut de paiement à l'échéance, et sans qu'une mise en demeure ne soit requise, Notre Société pourra : (i.) Suspendre ses prestations, sans que cela ne puisse être considéré comme une faute ou justifier une résiliation à ses torts et sans renoncer à demander réparation pour les frais qui ne pourraient être évités ainsi que le personnel qui ne pourrait être réaffecté; (ii.) Conserver les biens, marchandises ou travaux en cours à titre de garantie; (iii.) Empêcher toute utilisation de la Commande par le Client tant que le paiement n'est pas intégralement effectué ; (iv.) Réclamer des intérêts de retard, calculés conformément à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 15 % du montant de la facture, avec un minimum de 250 € par facture.

6. EXECUTION DE LA COMMANDE

Notre Société se réserve le droit de recourir pour tout ou partie de la Commande à un sous-traitant. Dans ce cas, les CGV restent d'application. Le Client s'engage à remettre à Notre Société des copies de ses films, bandes magnétiques, données informatiques, documents ou tout autre support et à conserver les originaux en sa possession. En cas de remise exceptionnelle d'un original, Notre Société décline toute responsabilité quant aux résultats ou conséquences de toute intervention, manipulation ou traitement. Par ailleurs, Notre Société ne saurait être tenue responsable de l'état ou de la qualité des supports précités après réalisation des opérations techniques, quelle que soit la nature de celles-ci. Le Client est tenu de vérifier la longueur et la qualité des supports fournis à Notre Société, notamment les scans de pellicules, avant leur remise. Si, en cours de production, Notre Société constate que les supports sont de qualité insuffisante et que cela engendre un surcroît de travail ou un retard, les coûts supplémentaires en résultant seront facturés au Client. La Commande est soumise à validation à chaque étape de son avancement. Toute validation d'étape par le Client est considérée comme définitive. En conséquence, toute demande de modification après validation d'une phase pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. À l'issue de la production, une séance de visionnage est organisée en présence du Client afin de recueillir ses remarques. Notre Société procédera aux ajustements nécessaires. Toutefois, toute demande de modification impliquant la création de nouveaux éléments ou effets non prévus dans la Commande et nécessitant plus de deux heures de travail technique donnera lieu à un devis et à une facturation supplémentaire. Le produit fini livré au Client n'inclut pas les fichiers sources, qui restent la propriété exclusive de Notre Société et ne seront pas remis au Client. Dans le cas exceptionnel où le fichier source serait mis à disposition du Client ou d'un tiers, le client s'engage – pour lui-même et pour le tiers concerné – à (i.) restituer ledit fichier au terme de son utilisation, (ii.) ne réaliser aucune copie (ou à détruire toute copie rendue temporairement nécessaire) (iii.) et à ne pas divulguer ni transférer ce fichier source à un tiers, sauf autorisation écrite préalable de Notre Société. Le Client autorise Notre Société à utiliser la Commande à des fins promotionnelles (sur son site web, sur des salons, à titre de démonstration etc.).

7. TRANSFERT DES RISQUES ET FRAIS

Dès l'acceptation de la Commande conformément à l'article 2, les risques sont à charge du Client. La livraison de la Commande se fait aux risques du Client, même lorsque le transport s'effectue par les soins de Notre Société. Les films, bandes magnétiques et tous autres documents ou matériaux appartenant au Client et laissés en possession de Notre Société par le Client le sont aux risques du Client qui dégage expressément Notre Société de toute responsabilité, notamment en cas de détérioration, vol ou perte, totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit.

8. RECLAMATION

Pour être valable, toute réclamation doit être faite par courrier recommandé ou par mail avec accusé de réception dans les 5 jours calendrier qui suivent la livraison de la Commande. Si le Client néglige de prendre livraison, le délai commence à courir à la date d'envoi de la facture. L'absence de toute contestation suivant les règles précitées entraîne de plein droit pour le Client l'acceptation inconditionnelle et sans réserve de la Commande et sa facture. En tout état de cause, l'utilisation (partielle ou non) de la Commande entraîne de plein droit l'acceptation de la totalité et exclut toute réclamation ultérieure de quelque nature que ce soit. Le défaut d'une partie de la Commande ne donne pas droit au Client de refuser la totalité de la Commande. Les réclamations ne suspendent pas les obligations de paiement du Client vis-à-vis du reste de la Commande ou d'autres commandes.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf stipulation écrite contraire et moyennant paiement intégral de la totalité des factures relatives à la Commande, Notre Société cède au Client les droits de propriété intellectuelle qu'elle détiendrait sur la Commande (les « **Créations** »).

10. PROPRIETE MATERIELLE

Le transfert de la propriété matérielle sur la Commande n'a lieu qu'après le de la totalité des factures relatives à la Commande, y compris les frais et intérêts éventuels. Le Client reste propriétaire des matériaux qu'il confie à Notre Société dans le cadre de la Commande ; tout comme Notre Société reste propriétaire du matériel, des méthodes, techniques, procédés, fichier source et outils de production, des logiciels ou autres applications ou encore des bases de données et du know how qui auront servi à l'exécution de la Commande. Le Client s'engage à ne pas les utiliser, les reproduire, ni les divulguer à des tiers. Les projets et les Créations proposés au Client et non acceptés par ce dernier sont strictement confidentiels et restent la propriété de Notre Société.

11. DONNEES PERSONNELLES

Si des données personnelles venaient à être échangées dans le cadre des relations commerciales, les Parties s'engagent à respecter toutes les lois applicables relatives à la protection des données personnelles en ce compris le Règlement (UE) 2016/679 et la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

12. CONFIDENTIALITE

Toutes les informations transférées ou échangées entre les Parties dans le cadre de la Commande demeurent strictement confidentielles, hormis les informations publiques ou les informations qui sont normalement accessibles au public.

13. GARANTIES

Le Client garantit être le seul titulaire de tout contenu ou matériel qu'il fournit à Notre Société dans le cadre de la Commande et que ce contenu n'enfreint pas les droits intellectuels, le droit à l'image ou tout autre droit de tiers. Le Client garantit Notre Société contre toutes réclamations de tiers à cet égard.

14. RESPONSABILITE

La responsabilité de Notre Société relative à tout dommage découlant de la Commande est expressément exclue sauf disposition légale impérative contraire.

15. ASSURANCES

Les Parties garantissent avoir souscrit les polices d'assurances nécessaires à la couverture de leur responsabilité respective.

16. CHANGEMENT DE CIRCONSTANCES

Dans le cas où l'exécution de la Commande devient sensiblement plus difficile ou plus lourde pour Notre Société en raison d'un changement imprévisible au moment de la conclusion de la Commande, non-imputable à Notre Société, le Client est tenu, conformément à l'article 5:74 du Code civil, de renégocier de bonne foi les conditions (notamment financières) en vue de leur adaptation, dans un délai raisonnable après que Notre Société ait invoqué cette disposition. Notre Société peut notamment demander une révision annuelle de ses tarifs dans un des cas suivants (i.) Indexation des salaires supérieure à 2%, (ii.) Augmentation des coûts énergétiques et/ou des matières premières supérieure à 2%, (iii.) Augmentation des impôts locaux et/ou régionaux supérieure à 2%. Le Client est tenu de se conformer de bonne foi à la demande justifiée de Notre Société dans un délai raisonnable et ne peut refuser qu'en cas de raisons fondées. Les nouveaux tarifs prennent effet immédiatement.

17. FORCE MAJEURE

Est considéré comme cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté des Parties qui empêche, réduit ou retarde l'exécution de la Commande ou qui occasionne une aggravation exagérée de l'exécution des obligations de Notre Société. Ces événements exonèrent Notre Société de toute responsabilité et nous offre la possibilité de (i.) réduire nos obligations, (ii.) d'annuler la Commande ou (iii.) d'en suspendre l'exécution sans que Notre Société ne soit tenue à aucun dédommagement. Dans tous les cas, les services déjà prestés dans le cadre de la Commande devront être payés et les acomptes payés ne sont pas remboursés.

18. DISPOSITIONS GENERALES

Au cas où l'une des clauses des CGV serait considérée comme nulle, cette nullité n'affectera pas les autres clauses. Aucune disposition des CGV ne peut être interprétée comme constituant de notre part une renonciation à nous prévaloir d'un droit quelconque ou à exiger des dommages et intérêts.

19. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

Les CGV sont régies par le droit belge. Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend relatif aux présentes CGV. À défaut d'accord, elles conviennent de recourir à une procédure de médiation, avant toute action en justice. En cas d'échec de la médiation, les juridictions francophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seules compétentes.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») régissent la relation commerciale entre BENUTS FLANDERS S.R.L., dont le siège social est situé Zandvoortstraat C8 - 2800 Mechelen, TVA BE0521.819.814 (« **Notre Société** ») et ses clients (le « **Client** ») (conjointement : les « **Parties** »). Il ne pourra être dérogé aux CGV que moyennant un écrit exprès des Parties. L'application de toute autre disposition, communication ou conditions générales du Client est exclue. Les CGV sont mises à disposition sur le site internet de Notre Société. Le Client est donc censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses. Elles ne peuvent être contestées en cas de relations commerciales suivies.

2. DEVIS, BON DE COMMANDE ET PRIX

Les devis et bons de commande récapitulant la commande (la « **Commande** ») sont réputés acceptés en cas de (i.) confirmation (écrite ou orale) du Client, (ii.) exécution non contestée de la commande par Notre Société ou (iii.) règlement, même partiel, d'une facture afférente à la Commande. Les devis et bons de commande sont communiqués à titre indicatif, sans engagement et sont toujours révocables aussi longtemps qu'ils n'ont pas été acceptés par le Client. Leur durée de validité est de 30 jours maximum. Les prix s'entendent des prix en vigueur au jour de l'offre. Ils sont mentionnés en euros HTVA. Sans préjudice de l'article 4 et 6, les prix sont sujets à révision notamment en cas de modification des instructions du Client et/ou conformément à l'article 16.

3. DELAIS DE LIVRAISON

Sauf stipulation contraire dans le bon de commande, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif de sorte qu'un retard dans la livraison de la Commande du Client ne peut en aucun cas donner lieu à son annulation ni au paiement d'une indemnité de quelque nature que ce soit. Les délais sont prolongés en cas de retard du Client notamment dans la communication à Notre Société d'éléments nécessaires à l'accomplissement de la Commande (bandes magnétiques, documents, supports, instructions etc.) ou dans le paiement du prix convenu à Notre Société.

4. ANNULATION ET MODIFICATION DE LA COMMANDE

L'annulation ou la modification, totale ou partielle, par le Client de sa Commande après l'acceptation du devis et/ou bon de commande conformément à l'article 2 n'est possible qu'avec l'autorisation écrite de Notre Société. La modification demandée et accordée par Notre Société peut entraîner une révision du prix convenu. En cas d'annulation de la Commande par le Client, une indemnité sera due à Notre Société, de plein droit et sans mise en demeure préalable. Le montant de l'indemnité due en cas d'annulation par le Client dépend de la date à laquelle celle-ci intervient par rapport à la date de début du planning d'exécution (le « **Planning** »). Ainsi, en cas d'annulation (i) plus d'un mois avant la date de début du Planning, une indemnité équivalente à 15 % du montant total de la Commande sera facturée ; (ii) moins d'un mois avant la date de début du Planning, l'indemnité sera portée à 25 % ; (iii) moins d'une semaine avant la date de début du Planning, l'indemnité sera portée à 50 % ; (iv) après la date de début du Planning, une indemnité de 50 % s'appliquera sur la partie de la Commande restant à exécuter.

5. PAIEMENT

Les factures sont payables selon l'échéancier indiqué dans nos devis et/bon de commande. En cas de retard ou d'interruption de la Commande imputable au Client, l'échéancier de facturation restera inchangé, même si l'avancement de la Commande est suspendu ou retardé. En revanche, si le retard est imputable à Notre Société, l'échéancier de facturation sera automatiquement ajusté en fonction du décalage constaté. En cas de défaut de paiement à la date prévue, En cas de défaut de paiement à l'échéance, et sans qu'une mise en demeure ne soit requise, Notre Société pourra : (i.) Suspendre ses prestations, sans que cela ne puisse être considéré comme une faute ou justifier une résiliation à ses torts et sans renoncer à demander réparation pour les frais qui ne pourraient être évités ainsi que le personnel qui ne pourrait être réaffecté; (ii.) Conserver les biens, marchandises ou travaux en cours à titre de garantie; (iii.) Empêcher toute utilisation de la Commande par le Client tant que le paiement n'est pas intégralement effectué ; (iv.) Réclamer des intérêts de retard, calculés conformément à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 15 % du montant de la facture, avec un minimum de 250 € par facture.

6. EXECUTION DE LA COMMANDE

Notre Société se réserve le droit de recourir pour tout ou partie de la Commande à un sous-traitant. Dans ce cas, les CGV restent d'application. Le Client s'engage à remettre à Notre Société des copies de ses films, bandes magnétiques, données informatiques, documents ou tout autre support et à conserver les originaux en sa possession. En cas de remise exceptionnelle d'un original, Notre Société décline toute responsabilité quant aux résultats ou conséquences de toute intervention, manipulation ou traitement. Par ailleurs, Notre Société ne saurait être tenue responsable de l'état ou de la qualité des supports précités après réalisation des opérations techniques, quelle que soit la nature de celles-ci. Le Client est tenu de vérifier la longueur et la qualité des supports fournis à Notre Société, notamment les scans de pellicules, avant leur remise. Si, en cours de production, Notre Société constate que les supports sont de qualité insuffisante et que cela engendre un surcroît de travail ou un retard, les coûts supplémentaires en résultant seront facturés au Client. La Commande est soumise à validation à chaque étape de son avancement. Toute validation d'étape par le Client est considérée comme définitive. En conséquence, toute demande de modification après validation d'une phase pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. À l'issue de la production, une séance de visionnage est organisée en présence du Client afin de recueillir ses remarques. Notre Société procédera aux ajustements nécessaires. Toutefois, toute demande de modification impliquant la création de nouveaux éléments ou effets non prévus dans la Commande et nécessitant plus de deux heures de travail technique donnera lieu à un devis et à une facturation supplémentaire. Le produit fini livré au Client n'inclut pas les fichiers sources, qui restent la propriété exclusive de Notre Société et ne seront pas remis au Client. Dans le cas exceptionnel où le fichier source serait mis à disposition du Client ou d'un tiers, le client s'engage – pour lui-même et pour le tiers concerné – à (i.) restituer ledit fichier au terme de son utilisation, (ii.) ne réaliser aucune copie (ou à détruire toute copie rendue temporairement nécessaire) (iii.) et à ne pas divulguer ni transférer ce fichier source à un tiers, sauf autorisation écrite préalable de Notre Société. Le Client autorise Notre Société à utiliser la Commande à des fins promotionnelles (sur son site web, sur des salons, à titre de démonstration etc.).

7. TRANSFERT DES RISQUES ET FRAIS

Dès l'acceptation de la Commande conformément à l'article 2, les risques sont à charge du Client. La livraison de la Commande se fait aux risques du Client, même lorsque le transport s'effectue par les soins de Notre Société. Les films, bandes magnétiques et tous autres documents ou matériaux appartenant au Client et laissés en possession de Notre Société par le Client le sont aux risques du Client qui dégage expressément Notre Société de toute responsabilité, notamment en cas de détérioration, vol ou perte, totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit.

8. RECLAMATION

Pour être valable, toute réclamation doit être faite par courrier recommandé ou par mail avec accusé de réception dans les 5 jours calendrier qui suivent la livraison de la Commande. Si le Client néglige de prendre livraison, le délai commence à courir à la date d'envoi de la facture. L'absence de toute contestation suivant les règles précitées entraîne de plein droit pour le Client l'acceptation inconditionnelle et sans réserve de la Commande et sa facture. En tout état de cause, l'utilisation (partielle ou non) de la Commande entraîne de plein droit l'acceptation de la totalité et exclut toute réclamation ultérieure de quelque nature que ce soit. Le défaut d'une partie de la Commande ne donne pas droit au Client de refuser la totalité de la Commande. Les réclamations ne suspendent pas les obligations de paiement du Client vis-à-vis du reste de la Commande ou d'autres commandes.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf stipulation écrite contraire et moyennant paiement intégral de la totalité des factures relatives à la Commande, Notre Société cède au Client les droits de propriété intellectuelle qu'elle détiendrait sur la Commande (les « **Créations** »).

10. PROPRIETE MATERIELLE

Le transfert de la propriété matérielle sur la Commande n'a lieu qu'après le de la totalité des factures relatives à la Commande, y compris les frais et intérêts éventuels. Le Client reste propriétaire des matériaux qu'il confie à Notre Société dans le cadre de la Commande ; tout comme Notre Société reste propriétaire du matériel, des méthodes, techniques, procédés, fichier source et outils de production, des logiciels ou autres applications ou encore des bases de données et du know how qui auront servi à l'exécution de la Commande. Le Client s'engage à ne pas les utiliser, les reproduire, ni les divulguer à des tiers. Les projets et les Créations proposés au Client et non acceptés par ce dernier sont strictement confidentiels et restent la propriété de Notre Société.

11. DONNEES PERSONNELLES

Si des données personnelles venaient à être échangées dans le cadre des relations commerciales, les Parties s'engagent à respecter toutes les lois applicables relatives à la protection des données personnelles en ce compris le Règlement (UE) 2016/679 et la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

12. CONFIDENTIALITE

Toutes les informations transférées ou échangées entre les Parties dans le cadre de la Commande demeurent strictement confidentielles, hormis les informations publiques ou les informations qui sont normalement accessibles au public.

13. GARANTIES

Le Client garantit être le seul titulaire de tout contenu ou matériel qu'il fournit à Notre Société dans le cadre de la Commande et que ce contenu n'enfreint pas les droits intellectuels, le droit à l'image ou tout autre droit de tiers. Le Client garantit Notre Société contre toutes réclamations de tiers à cet égard.

14. RESPONSABILITE

La responsabilité de Notre Société relative à tout dommage découlant de la Commande est expressément exclue sauf disposition légale impérative contraire.

15. ASSURANCES

Les Parties garantissent avoir souscrit les polices d'assurances nécessaires à la couverture de leur responsabilité respective.

16. CHANGEMENT DE CIRCONSTANCES

Dans le cas où l'exécution de la Commande devient sensiblement plus difficile ou plus lourde pour Notre Société en raison d'un changement imprévisible au moment de la conclusion de la Commande, non-imputable à Notre Société, le Client est tenu, conformément à l'article 5:74 du Code civil, de renégocier de bonne foi les conditions (notamment financières) en vue de leur adaptation, dans un délai raisonnable après que Notre Société ait invoqué cette disposition. Notre Société peut notamment demander une révision annuelle de ses tarifs dans un des cas suivants (i.) Indexation des salaires supérieure à 2%, (ii.) Augmentation des coûts énergétiques et/ou des matières premières supérieure à 2%, (iii.) Augmentation des impôts locaux et/ou régionaux supérieure à 2%. Le Client est tenu de se conformer de bonne foi à la demande justifiée de Notre Société dans un délai raisonnable et ne peut refuser qu'en cas de raisons fondées. Les nouveaux tarifs prennent effet immédiatement.

17. FORCE MAJEURE

Est considéré comme cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté des Parties qui empêche, réduit ou retarde l'exécution de la Commande ou qui occasionne une aggravation exagérée de l'exécution des obligations de Notre Société. Ces événements exonèrent Notre Société de toute responsabilité et nous offre la possibilité de (i.) réduire nos obligations, (ii.) d'annuler la Commande ou (iii.) d'en suspendre l'exécution sans que Notre Société ne soit tenue à aucun dédommagement. Dans tous les cas, les services déjà prestés dans le cadre de la Commande devront être payés et les acomptes payés ne sont pas remboursés.

18. DISPOSITIONS GENERALES

Au cas où l'une des clauses des CGV serait considérée comme nulle, cette nullité n'affectera pas les autres clauses. Aucune disposition des CGV ne peut être interprétée comme constituant de notre part une renonciation à nous prévaloir d'un droit quelconque ou à exiger des dommages et intérêts.

19. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

Les CGV sont régies par le droit belge. Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend relatif aux présentes CGV. À défaut d'accord, elles conviennent de recourir à une procédure de médiation, avant toute action en justice. En cas d'échec de la médiation, les juridictions francophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seules compétentes.